



# Pommes de terre Variétés pour la saison 2010

Appréciation: • = faible/court    •• = moyen    ••• = élevé/long

**Variétés imprimées en gras:** plants certifiés multipliés en bio

Variétés imprimées en normal: variétés recommandées, mais pas de plants certifiés multipliés en bio disponibles

Variété	Surface bio	À la liste variétale de swiss-patat depuis	Durée de prégermination	Tolérance des feuilles au mildiou	Tolér. des tubercules au mildiou	Remarques
<b>Pommes de terre précoces ; niveau de disponibilité 2 (Bio = la règle)</b>						
<b>Derby</b>	•	2003	•	••	•••	Germe très facilement. Planter séré pour que les tubercules ne deviennent pas trop gros. Sensible à la gale commune et à la gale argentée.
<b>Agata</b>	•	2001	•	•	••	Pas spécialement adéquate pour l'agriculture biologique, mais souvent cultivée à cause de la forte demande.
<b>Lady Christl</b>	•	2002	•	•	••	Pas spécialement adéquate pour l'agriculture biologique, mais souvent cultivée à cause de la forte demande.
Lady Felicia	•	2003	•	•		Supporte aussi la cuisson à haute température. Sensible à la jambe noire ( <i>Erwinia carotovora</i> ).
<b>Pommes de terre fermes (types culinaires B-A); niveau de disponibilité 2 (Bio = la règle)</b>						
<b>Charlotte</b>	•••	1984	•	•	••	Forme allongée. Très appréciée par le commerce, ventes en augmentation. Bonne conservation.
Nicola	••	1981	••	••	••	Forme beaucoup de tubercules, peau lisse. Sensible à la nécrose annulaire (virus Y <sup>NTM</sup> ). Durée de conservation: moyenne. Plus de plants certifiés multipliés en bio disponibles
<b>Ditta</b>	•	1998		••	••	Surface cultivée croissante. Sensibilité moyenne des tubercules au mildiou. N'a pas encore percé sur le marché. Utilisation variée. Durée de conservation meilleure que Nicola.

Variété	Surface bio	À la liste variétale de swiss-patat depuis	Durée de prégermination	Tolérance des feuilles au mildiou	Tolér. des tubercules au mildiou	Remarques
<b>Pommes de terre farineuses (types culinaires B-C); niveau de disponibilité 2 (Bio = la règle)</b>						
<i>Les grands distributeurs vendent depuis peu séparément des pommes de terre qui supportent la cuisson à haute température (rösti, pommes de terre rissolées, pommes de terre au four, etc.). Seules certaines variétés peuvent convenir (cf. remarques), et seulement si elles ont été stockées au chaud.</i>						
<b>Agria</b>	•••	1988	••	••	•••	Sensible à la galle poudreuse; fissures de croissance et risque de formation du cœur creux; bonne absorption des éléments fertilisants; planter serré sinon tubercules trop grands à la récolte; très bonne conservation, supporte bien la cuisson à haute température.
<b>Désirée</b>	•	1961	••	••	•••	Peau rose; spécialité qui s'écoule en petites quantités; planter serré sinon tubercules trop grands à la récolte; sensible à la galle pustuleuse; durée de conservation: moyenne.
<b>Jelly</b>	•	2008	••	•••	•••	Bon rendement ; tubercules arrondis avec robe plutôt foncée; bonne conservation, supporte assez bien la cuisson à haute température.
Laura	•	2007	•(•)	••	•••	Peau de couleur rouge intensive, viande jaune foncé ; spécialité avec petit marché; durée de conservation: moyenne.
Markies	•	1998	••	••	••	Utilisation surtout industrielle, mais aussi pour cuisson à haute température; sensible à la galle poudreuse; durée de conservation: moyenne.
<b>Victoria</b>	•	2002	••	•(•)		Supporte bien la cuisson à haute température; encore très peu d'expérience en agriculture biologique; durée de conservation: moyenne.
<b>Pommes de terre d'industrie agroalimentaire (types culinaires B-C); niveau de disponibilité 2 (Bio = la règle)</b>						
<i>Attention: seules les principales variétés de cette catégorie sont mentionnées, d'autres variétés peuvent être utilisées pour des produits spéciaux.</i>						
<b>Agria</b>	•	1988				Pour utilisations diverses; description voir en haut
Innovator	•	2002	••	•••	••	Utilisée en bio pour la floconnerie (en conventionnel: surtout pour les frites). Tubercules grands et ovales; avec robe rugueuse; très robuste; actuellement seulement pour les cultures sous contrat pour frigemo.
Lady Claire	•	2002		•	••	Pour chips
Lady Jo	•	2007		••	••	Pour chips
Lady Rosetta	•	1999	•	•	••	Pour chips (précoce); peau rose, sphérique, très précoce (peut être récoltée avant la propagation du mildiou); mauvaise conservation.
Markies	•	1998	••	••(•)	••(•)	Utilisation surtout industrielle; variété mi-tardive; sensible à la galle poudreuse.
Marlen	•	2005				Utilisation surtout pour chips; variété mi-tardive.
Panda	•	1990	•••	•••	•••	Utilisation pour chips (tardive); variété tardive; bonne conservation; sensible aux chocs; maturité retardée en cas de fertilisation excessive.

Variété	Surface bio	À la liste variétale de swisspatat depuis	Durée de prégermination	Tolérance des feuilles au mildiou	Tolér. des tubercules au mildiou	Remarques
<b>Spécialités</b>						
<b>Anciennes variétés locales</b>	•					La multiplication biologique des plants d'anciennes variétés est encore en cours de développement. C'est pourquoi des plants bio ne sont disponibles que pour certaines variétés. Des autorisations exceptionnelles peuvent donc être obtenues pour toutes les autres variétés locales. Sont actuellement disponibles: <b>Parli, Acht-Wochen-Nüdeli, blaue Schweden</b> (seulement en très petites quantités). S'adresser à: St. Gallische Saatzuchtgenossenschaft.
<b>Plus multiplié, pas de plants du pays disponibles (non plus conventionnels) :</b>						
Eden	•	2007	••(•)	•••	•••	Variété avec qualités intéressantes. La multiplication de Eden étant difficile à cause de sa haute sensibilité aux virus dans notre climat, la variété a été enlevé de la liste variétale.

Avant d'utiliser des plants non bio de variétés du niveau 2, contacter le Service des semences bio du FiBL (Andreas Thommen, Tel. 062 865 72 08) ou consulter le site internet [www.semencesbio.bioactualites.ch](http://www.semencesbio.bioactualites.ch). Important: Toujours choisir les variétés en accord avec l'acheteur.

Base:

- Liste variétale, swisspatat, Case postale 7960, 3001 Berne, Tél. 031 385 36 50, Fax 031 385 36 58
- Essais variétaux bio du FiBL (en allemand) (coordination: Bernhard Speiser, Tél. 062 865 72 43) voir <http://orgprints.org/10578/>

## Directives pour l'utilisation des plants de pomme de terre

En agriculture biologique il est obligatoire d'utiliser des semences multipliées en bio (= semences bio). Cette exigence correspond aux directives de l'UE et doit aussi être appliquée par les labels privés comme le Bourgeon Bio Suisse ou Demeter. Cependant, puisque l'approvisionnement du marché en semences biologiques est encore insuffisant pour les cultures professionnelles, les organisations gestionnaires de labels peuvent définir des exceptions. Les règles concernant l'utilisation des semences bio et l'application des exceptions se trouvent dans le règlement «Matériel de multiplication (semences, plants et matériel de multiplication végétative)» de la CLA (Commission de labellisation agricole) de Bio Suisse.

Pour que la culture biologique des pommes de terre puisse continuer d'utiliser des variétés qui ont fait leurs preuves, Bio Suisse a attribué les espèces et les sous-groupes (= sous-groupes à l'intérieur d'une espèce donnée) à trois niveaux de disponibilité des semences bio (cf. encadré ci-dessous). Le classement dans ces trois niveaux est effectué par la CT Grandes cultures de Bio Suisse une fois par année sur la base de l'offre sur le marché des plants. Pour les espèces et variétés absentes de cette liste, il faut consulter la base de données [www.organicxseeds.ch](http://www.organicxseeds.ch) ou le Service des semences bio du FiBL (adresse cf. page suivante).

### Taxe incitative sur les plants de pommes de terre

En Suisse, l'approvisionnement en plants biologiques de pommes de terre est déjà très bon, mais des dérogations pour l'achat de plants conventionnels sont encore nécessaires pour environ 10 à 15 % de la surface totale. Pour introduire plus

d'équité envers ceux qui utilisent de manière cohérentes des plants bio, la CLA de Bio Suisse a décidé de prélever une taxe incitative sur les achats de plants conventionnels de pommes de terre.

La différence de prix entre les plants biologiques et conventionnels sera versée au fonds de Bio Suisse pour les semences bio. Cet argent servira l'année suivante à diminuer le prix des plants biologiques de pommes de terre. Pour la saison 2010 les plants biologiques seront subventionnés par le fonds de Fr. 10.- par 100 kg. Cette taxe incitative sera facturée par le Service des semences bio du FiBL et envoyée en même temps que la dérogation.

Le classement de la Liste variétale est contraignant pour les commandes passées pendant l'«année semencière» en cours (du 1er octobre au 30 septembre), et il sert aussi de base pour les contrôles des exploitations biologiques!

Variétés précoces: (Agata, L. Christl, Derby)	Fr. 47.-
Variétés fermes: (Charlotte, Ditta)	Fr. 50.-
Variétés farineuses: (Victoria, Désirée, Jelly)	Fr. 56.-
Agria:	Fr. 51.-
Toutes les autres variétés (industrie etc.)	Fr. 51.-

### Respecter les délais de commande:

Les autorisations exceptionnelles pour les plants non bio de pommes de terre ne seront plus octroyées que si le producteur peut prouver qu'il a respecté les délais de commande: **fin octobre pour les livraisons automnales et mi-février pour les livraisons printanières.**

### Exceptions générales:

- Des essais variétaux d'une surface d'au maximum 10 ares ou 10 % d'une série peuvent être mis en place avec des variétés qui ne sont pas encore multipliées en bio après annonce au Service des semences bio du FiBL.
- Les cultures de variétés rares et dignes d'être conservées pour lesquelles le marché ne propose pas de semences bios sont possibles avec une autorisation exceptionnelle du Service des semences bio du FiBL.
- L'utilisation de plants de base non bio pour la production de plants bio est possible avec une autorisation exceptionnelle du Service des semences bio.

### Renseignements, annonces des essais variétaux, attestations

Les producteurs agricoles n'ont rien à payer ni pour les renseignements téléphoniques sur la disponibilité actuelle des variétés et sur leur classement dans les trois niveaux de disponibilité (recherche sur Internet), ni pour le téléchargement du formulaire «Disponibilité actuelle des semences et plants bio» et les annonces d'essais variétaux.

### Adresse de contact:

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), Service des semences bio,  
Ackerstrasse, 5070 Frick,  
tél. 062 865 72 08, fax. 062 865 72 73,  
E-Mail [semences-bio@fibl.org](mailto:semences-bio@fibl.org),  
informations actuelles:  
[www.semencesbio.bioactualites.ch](http://www.semencesbio.bioactualites.ch)

Les niveaux de disponibilité sont définis en fonction de l'offre en variétés multipliées en bio:

#### **Niveau 1 (bio = obligatoire):**

- **L'utilisation de variétés multipliées en bio est obligatoire.**
- Ce niveau comprend les espèces et les sous-groupes pour lesquels existe un assortiment variétal multiplié en bio qui répond aux besoins de la pratique.
- Même dans les cultures professionnelles, il n'y a pas d'exception possible à l'obligation d'utiliser des plants bio.

#### **Niveau 2 (bio = la règle):**

- **L'utilisation de variétés multipliées en bio est la règle.**
- Ce niveau comprend les espèces et les sous-groupes pour lesquels certaines bonnes variétés professionnelles multipliées en bio sont disponibles pour la période de culture en cours.
- Il faut demander préalablement une autorisation exceptionnelle pour pouvoir utiliser des plants qui n'ont pas été multipliés en bio (c.-à-d. des semences non bio et non traitées).

#### **Niveau 3 (bio = souhaité):**

- **L'utilisation de variétés multipliées en bio est souhaitée.**
- Ce niveau comprend les espèces et les sous-groupes pour lesquels il n'y a quasiment aucune bonne variété professionnelle multipliée en bio.
- Si une variété désirée est disponible aussi bien en qualité bio que non bio, elle doit être commandée en bio. Si une variété n'est disponible qu'en qualité non bio mais non traitée, ces plants non bio et non traités peuvent être utilisés sans autorisation exceptionnelle (attestation pas nécessaire;

faire quelques contrôles de disponibilité dans la base de données [www.organicXseeds.ch](http://www.organicXseeds.ch) à l'échéance du délai pour la commande).

#### **Demandes d'autorisations exceptionnelles:**

*Quand faut-il avoir une autorisation exceptionnelle?*

- Pour pouvoir utiliser des semences conventionnelles mais non traitées pour des espèces ou des sous-groupes du niveau 2 (Bio = la règle);
- Pour les essais variétaux et les cultures conservatrices d'espèces et pour les essais variétaux, pour les cultures conservatrices d'espèces et pour les cultures conservatrices de variétés des espèces et des sous-groupes des niveaux 1 et 2.

*Quand ne faut-il pas avoir une autorisation exceptionnelle?*

- Quand il n'y a plus aucune variété de la liste variétale disponible en bio pour l'espèce et le sous-groupe désirés, un tirage imprimé de l'attestation délivrée par la base de données [www.organicxseeds.ch](http://www.organicxseeds.ch) suffit.

*Qui doit envoyer la demande d'autorisation exceptionnelle?*

- C'est le producteur agricole qui doit demander les autorisations exceptionnelles pour les semis et la production de plants dans sa propre exploitation.
- Dans le cas des cultures sous contrat, l'acheteur peut déposer une demande groupée pour tous les producteurs concernés.

*Comment peut-on faire parvenir une demande d'autorisation exceptionnelle?*

- Les demandes d'autorisations exceptionnelles doivent être adressées par écrit au Service des semences bio du FiBL (par poste, par email ou

avec le formulaire disponible sur [www.semences-bio.fibl.org](http://www.semences-bio.fibl.org) ou sur [www.organicxseeds.ch](http://www.organicxseeds.ch)).

- Chaque demande avec 5 variétés au maximum coûte 50.– Fr.; le supplément pour réponse expresse dans les 24 heures (sauf samedis, dimanches et jours fériés) se monte à 50.– Fr.

**Le producteur agricole doit pouvoir présenter l'original ou une copie de l'autorisation exceptionnelle au moment du semis ou de la plantation.**

#### **Impressum**

**Classement des variétés:** Commission technique Grandes cultures Bio Suisse (président Daniel Otti)

**Recommandations variétales:** Bernhard Speiser (FiBL)

**Rédaction et mise en page:** Bernhard Speiser, Andreas Thommen, Gilles Weidmann (FiBL)

**Traduction:** Manuel Perret

## Fournisseurs de plantons biologiques

Nom	Adresse	Lieu	Téléphone	Fax	E-Mail	Internet
Fenaco:						
- Région Suisse romande	Erlachstrasse 5	3001 Bern	058 434 06 06	058 434 06 08	plantspdt@fenaco.com	www.pflanzenbau.ch
- Région Suisse du Mittelland	Erlachstrasse 5	3001 Bern	058 434 06 12	058 434 06 13	saatk.bern@fenaco.com	www.pflanzenbau.ch
- Région Suisse centrale	Obstfeldstrasse 1	6210 Sursee	058 433 65 90	058 433 69 51	saatk.sursee@fenaco.com	www.pflanzenbau.ch
- Région Suisse orientale	Fohlochstrasse 1	8460 Marthalen	052 305 41 48	052 305 41 40	saatk.marthalen@fenaco.com	www.pflanzenbau.ch
Geiser Agro.com AG	Kühlhausstrasse 6	4901 Langenthal	062 916 11 11	062 916 13 13	info@geiser-agro.com	www.geiser-agro.com
Mäder AG Agrarprodukte	Dorfstrasse 19	3436 Zollbrück	034 496 37 77	034 496 37 55	info@maeder-agrar.ch	www.maeder-agrar.ch
Schwab-Guillod SA, Fruits et Légumes / Transports	Lagerhausweg 16	3225 Müntschemier	032 312 92 92	032 312 92 81	info@frugem.ch	www.frugem.ch
St. Gallische Saatzucht-genossenschaft	Mattenweg 1	9230 Flawil	071 394 53 00	071 394 53 55	info@saatzucht.ch	www.saatzucht.ch
Terra Viva	Landshutstrasse 1	3427 Utzensdorf	032 666 44 97	032 666 44 00	info@terraviva.ch	www.terraviva.ch

## Acheteurs en gros de pommes de terre biologiques

Nom	Adresse	Lieu	Téléphone	Fax	E-Mail	Internet
Biogemüse AV-AG	Zährli 9	3285 Galmiz	026 672 34 00	026 672 34 01	verwaltung@biogemuese.ch	www.biogemuese.ch
Fenaco	Eichenweg 37	3052 Zollikofen	058 434 06 66	058 434 06 57	ulrich.zuercher@fenaco.com	www.biokartoffeln.fenaco.com
Geiser Agro.com AG	Kühlhausstrasse 6	4901 Langenthal	062 916 11 11	062 916 13 13	info@geiser-agro.com	www.geiser-agro.com
Rathgeb BioLog AG	Rohracker 414	8476 Unterstammheim	052 744 00 00	052 744 00 09	info@rathgeb-bio.ch	www.rathgeb-bio.ch
Terra Viva	Bahnhofstrasse 1	3427 Utzensdorf	031 755 57 28	031 755 44 93	info@terraviva.ch	www.terraviva.ch
Hilcona AG, Fredy Kaufmann	Benderer Strasse 21	9494 Schaan	00423 235 92 33	00423 235 98 11	f.kaufmann@hilcona.com	www.hilcona.com